

Une théorie pour l'économie sociale et solidaire ?

Jérôme Blanc

Number 331, January 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1023489ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1023489ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Blanc, J. (2014). Une théorie pour l'économie sociale et solidaire ? *Revue internationale de l'économie sociale*, (331), 118–125.
<https://doi.org/10.7202/1023489ar>

UNE THÉORIE POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

par Jérôme Blanc*

* Université Lumière Lyon-2,
UMR Triangle. Mél. : jerome.
blanc@ish-lyon.cnrs.fr.

David Hiez et Eric Lavillunière ont dirigé la publication d'un livre dont le titre, *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*⁽¹⁾, d'emblée, attire et interpelle. Il doit en effet être question d'une théorie de l'économie sociale et solidaire (ESS), horizon vers lequel l'ouvrage permettrait d'avancer.

Il va de soi que cette ambition impose autre chose que de simples actes de colloque. De fait, ce livre se présente comme un travail ne se réduisant pas à des actes, même si les textes proviennent de deux événements organisés en 2010 par le Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire (Riuess) : d'une part, une double journée d'étude autour d'une réflexion très orientée et intensive sur la question théorique (Marne-la-Vallée, 4-5 février 2010⁽²⁾) ; d'autre part, le colloque annuel du Riuess (Luxembourg, 2-4 juin 2010⁽³⁾), dont l'appel avait été centré sur la même problématique. La première partie vise à « la définition de [la] structure interne » d'une théorie nouvelle de l'ESS (p. 9), produisant des « ébauches d'une théorie de l'économie sociale et solidaire » (c'est le titre de la partie), pour l'essentiel au moyen de contributions aux journées de février 2010 ; la seconde partie, quant à elle, a pour objectif « l'élucidation de [la] place [de l'ESS] vis-à-vis de l'extérieur » (p. 9) et s'alimente surtout de textes présentés lors du colloque annuel. Deux textes dans chacune des deux parties produisent une interpénétration de ces deux manifestations scientifiques (Dacheux-Goujon et Gardin dans la partie de l'élucidation interne, Ricard Lanata et Corcuff dans la partie de l'articulation externe)⁽⁴⁾.

Ce texte ne cherche pas à porter la critique aux codirecteurs du livre quant aux insuffisances d'une théorie de l'ESS, qu'il ne vise de toute façon pas à produire⁽⁵⁾. Il s'agit de discuter la pertinence et les conditions de possibilité d'une telle théorie, en partant de ce qu'apportent et laissent voir les textes du livre. Pour cela, je n'entreprendrai pas ici un examen exhaustif de ces textes (leur variété rend l'exercice difficile pour le rédacteur, qui devrait se contenter de délivrer ce que l'on voit déjà dans la table des matières), mais je centrerai ma réflexion sur l'ambition première du livre en tant que totalité : cette ambition est-elle réalisée ? Est-elle réalisable ? Est-elle même souhaitable ?

Repartons pour cela des termes du titre, car ils sont essentiels. Il y aurait un objet, l'ESS, qui pourrait donner lieu à une théorie (au moins) ; théorie qui n'existerait pas encore, mais à laquelle on pourrait et il faudrait tendre.

(1) Hiez D., Lavillunière E. (dir.), 2013, *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, Bruxelles, Larcier, 475 pages. Sans autre précision, les citations suivantes se rapportent à cet ouvrage.

(2) Legleye J., 2010, « Une "économie autrement" plus offensive pour le Riuess », Recma, n° 316. www.recma.org/node/1022 (NDLR).

(3) www.riuess.org.

(4) Je précise que j'ai participé à ces deux manifestations.

(5) La réflexion qui suit montre l'intérêt du livre. On ne peut cependant que regretter certains défauts : une introduction générale qui ne saisit pas l'occasion (compte tenu de l'ambition affichée) de reprendre et de dépasser les textes assemblés ; l'absence d'une présentation même sommaire des auteurs (le lecteur est contraint, par exemple, de deviner que Pedro Cunca Bocayuva parle du Brésil et que Susanne Elsen parle de l'Allemagne) ; la bibliographie unique cumulée en fin d'ouvrage dans laquelle un peu trop de références pourtant citées dans le texte n'apparaissent pas.

THÉORISER POUR DÉFINIR L'ESS

Théoriser un objet peut requérir une première étape de mise à jour de la variété de ses formes et de la diversité des conceptions existantes. A ce titre, la confrontation des approches développées dans l'ouvrage est assez passionnante et le panorama qui en ressort est d'une grande variété. Mais alors, comment cheminer vers une approche théorique unifiée ?

Une histoire commune ?

Un point essentiel devrait être la reconnaissance d'une histoire et de prédecesseurs communs. Or, un examen comparatif des auteurs mobilisés dans les chapitres du livre permet de comprendre assez vite combien ces fondements sont divers : si à première vue, et sans surprise, l'économie sociale et solidaire apparaît plonger ses racines dans des expériences et des pensées déployées au fil du XIX^e siècle, les références ultimes de chacun ne sont pas les mêmes. La racine associationniste revendiquée par Jean-Louis Laville n'est pas la racine coopérativiste revendiquée par Jean-François Draperi. Le texte d'Amélie Artis et Danièle Demoustier permet d'ailleurs d'identifier une série de racines différentes ainsi que des « phases », entendues comme des étapes d'émergence et de déploiement de l'ESS, dont peuvent s'inspirer les chercheurs et les praticiens d'aujourd'hui : une phase communautaire (Owen, Fourier), une phase associationniste (Buche, Ott, Blanc), une phase solidariste (Walras, Gide), deux phases coopératives (Fauquet, Vienney) et, enfin, une phase actuelle dans laquelle les auteurs ont du mal à identifier une approche hétérodoxe suffisamment pertinente.

Les divergences quant aux racines renvoient à la question de l'objet lui-même. Prétendre théoriser l'ESS suppose que l'on prenne le secteur comme un champ dont la diversité, voire la complexité, n'est pas un obstacle à sa théorisation. Là réside un problème majeur pour qui s'aventure dans la forêt luxuriante et changeante de l'ESS : l'unification du terme, en France, ne masque pas longtemps la diversité et les divergences, sans parler des difficultés à définir les frontières.

Frontières internes et externes

C'est ainsi que la grande affaire du livre est celle de la définition des frontières internes et externes de l'ESS. Il est vrai que, après avoir identifié la diversité de ses formes, définir les frontières d'un objet est une première manière de le théoriser. Au titre des frontières internes (les différences à l'intérieur de l'ESS), se pose le problème de l'articulation entre une économie sociale (ou économie sociale historique, comme l'écrivent Gianfaldoni et Llena) et une économie solidaire (ou nouvelle économie sociale, comme on dit notamment au Québec). Les propos rassurants de David Hiez sur la difficulté à identifier une différence claire en termes juridiques ne sauraient masquer les divergences que l'on observe dans le livre et qui se manifestent notamment, et sans surprise, entre le texte de Jean-Louis Laville et celui de Jean-François Draperi. Cette différence est donc tout sauf apaisée. Si ce n'était qu'un problème de théorisation, ce ne serait pas grave : une simple occupation de penseurs, mais cela renvoie aussi à des problèmes

d'institutionnalisation et de droit. La différence se traduit également par des pratiques et des aspirations divergentes et potentiellement des politiques publiques différentes.

La dimension interne de ce débat n'est pas sans lien avec la question de l'autonomie ou de la dépendance à l'égard de l'économie capitaliste et des collectivités publiques et ouvre donc sur la dimension externe des controverses de frontières. Au titre des frontières externes, posant la question de ce qui n'est pas de l'ESS, se pose le problème de l'articulation à l'entreprise sociale, à l'entrepreneuriat social et au *social business* (Defourny et Nyssens; Petrella et Richez-Battesti), à l'économie populaire (Cunca Bocayuva; Gianfaldoni et Llana), à la responsabilité sociale des entreprises (Maffet et Sinda) ou encore aux mouvements altermondialistes (Corcuff). Le débat peut avoir lieu quant à savoir si certaines de ces frontières sont effectivement externes ou tout aussi internes que les autres.

Au final, il semble que, aujourd'hui encore, théoriser l'ESS appelle d'abord un travail de définition de ses frontières internes et externes, mais l'histoire n'attend pas qu'une définition soit posée pour que de nouvelles pratiques apparaissent. Il est vrai que cela évite aux chercheurs l'ennui d'un monde figé... Dans les années 80 et surtout 90, l'économie solidaire a pris son extension, alors que la notion d'économie sociale avait semblé enfin unifier le champ. Lorsque, dans les années 2000, l'économie sociale et l'économie solidaire ont enfin semblé réunies en une économie sociale et solidaire, la montée de l'entrepreneuriat social est venue bouleverser la donne. Le problème de la définition semble ainsi insoluble; il est en tout cas impossible à résoudre définitivement. La seule manière de dépasser l'obstacle tout en contribuant à le résoudre consiste à poser la définition de l'ESS non pas comme préalable à sa théorisation, mais comme un résultat de la théorisation.

SORTIR DE LA CAVERNE HEXAGONALE SANS ÊTRE ÉBLOUI PAR LA LUMIÈRE

La lecture du livre apporte un certain malaise quant au rapport entre sa vocation théorique et l'ancrage très français de beaucoup des textes qui le composent. La revue historique d'Amélie Artis et Danièle Demoustier n'inclut que Robert Owen comme référence non française, et la variété du panorama est déjà impressionnante. L'objectif de réunir dans ce volume des éclairages nationaux différents est très louable: il permet d'éviter un certain aveuglement français. Que des chercheurs belges (Defourny et Nyssens), luxembourgeois (Hiez, mais sur le cadre français) et québécois (Bouchard et Lévesque) apportent leur point de vue et relativisent les débats qui agitent le landerneau français est salvateur. Avoir fait appel à des chercheurs brésiliens (Cunca Bocayuva et Dubeux) et allemands (Elsen) permet de sortir de la francophonie et d'approfondir cette critique du contexte et des concepts francophones. A titre d'exemple, le texte d'Ana Dubeux évoque les rivières et les ruisseaux qui alimentent le grand fleuve de l'économie solidaire au Brésil; « *cette grande diversité empirique motive aussi de multiples représentations théoriques* » (p. 248). On ne peut que se réjouir d'accéder, *via* ces textes, à la présentation

de morceaux de la complexité de l'ESS dans le monde, mais où arrêter cet examen? Quelles conséquences théoriques peut-on inférer de la variété dont le phénomène est conçu et structuré dans le monde?

Dissolution des controverses théoriques et politiques

Le problème de la définition n'en est que plus redoutable. Le débat franco-centré des différences entre économie sociale et économie solidaire perd

(6) Draperi J.-F., 2009, « *Au bénéfice de la crise? Pour un projet d'économie sociale et solidaire* », Recma, n° 313 (NDLR).

(7) L'économie solidaire dans Laville (1994); le *third sector* au sens de *nonprofit organizations* dans Anheier, Seibel (1990); Osborne (2008).

(8) Le *third sector* dans une acception européenne chez Evers, Laville (2004) ou le *social economy* ou *social and solidarity-based economy* chez Bouchard (2009).

tout son sens⁽⁶⁾. L'ouverture de la focale contribue aussi à dissoudre les controverses théoriques et politiques quant à la place relative de l'entrepreneuriat social et de l'économie sociale et solidaire. On peut imaginer ce qu'il en aurait été si avaient été invités des observateurs anglo-saxons ou asiatiques. Que pourrait-il rester alors de la volonté de cheminer vers une théorie de l'économie sociale et solidaire? On peut noter à ce sujet que les livres existants qui proposent une forme de théorisation à partir de comparaisons internationales ont bien du mal à traiter d'un équivalent de l'économie sociale et solidaire: certains se concentrent sur un aspect de ce que l'on nomme ici l'ESS⁽⁷⁾; d'autres cherchent un équivalent linguistique en l'absence de formule idéale⁽⁸⁾. On peut en conclure provisoirement que traiter d'ESS fait difficilement sens théorique dès que l'on sort du cadre français et que les problèmes linguistiques, liés à des problèmes de structuration institutionnelle, mais aussi, et en conséquence, de théorisations différentes, sont difficilement surmontables.

Le problème redouble d'intensité: que faut-il théoriser? Faut-il chercher un plus petit dénominateur commun? Faut-il se concentrer sur un objet susceptible d'être présent dans des contextes très différents (par exemple, le secteur sans but lucratif) même si, en tant que tel, il ne fait pas toujours sens localement (par exemple, en France)? Faut-il au contraire élargir la focale, mais alors jusqu'où?

DOCTRINE OU THÉORIE

Pour avancer sur ces questions, il faut au préalable apporter une précision quant à ce que théoriser veut dire et ne veut pas dire. Certaines ambiguïtés dans l'ambition de faire une « théorie générale de l'ES » viennent sans doute de la confusion entre théorie et doctrine. Les « histoires des doctrines » ont fleuri dans la première moitié du XX^e siècle, et elles ne se résumaient pas à une histoire des théories. Charles Gide lui-même a publié une histoire des doctrines économiques, plusieurs fois rééditée et révisée par ses auteurs (Gide, Rist, 2000 [1909]). Joseph Lajugie, l'un des auteurs de ce type d'histoire, fournit une vision claire des articulations: il distingue l'histoire des théories, de l'histoire des doctrines et de celles des systèmes économiques. Les doctrines « *ne se bornent pas à constater et à expliquer* [les phénomènes économiques], *mais [...] les apprécient en fonction de certaines conceptions éthiques et [...], à la lumière de ces jugements, préconisent certaines mesures et en prohibent d'autres* ». Il ajoute qu'« *il est impossible de dissocier absolument ces trois points de vue* ». Enfin, les théories sont le « *soubassement nécessaire des doctrines* »

et les systèmes économiques « *en sont le prolongement normal* » (Lajugie, Delfaud, 1994, p. 3-4). Cette séquence théories-doctrines-systèmes renvoie à la double articulation du positif avec le normatif et du normatif avec le performatif. Retenons ici que les doctrines sont nécessaires à l'action, à la mobilisation, au combat. Elles se nourrissent de théorisation. Cependant, celle-ci n'implique pas nécessairement le volet normatif de la doctrine. Qu'en conclure ? L'ESS a certes besoin d'une doctrine propre (Draperi, 2011, p. 48), mais cela ne signifie pas qu'elle appelle une théorie spécifique qui serait ladite « théorie générale de l'ESS ».

THÉORISER EN INTERDISCIPLINARITÉ

Les directeurs de l'ouvrage affirment clairement la nécessité de l'ouverture disciplinaire pour toute théorisation de l'ESS, ce que reprennent aussi plusieurs textes du livre. Amélie Artis et Danièle Demoustier parlent de la nécessité de sortir du réductionnisme de la science économique pour être en mesure de rendre compte de l'ESS comme « *économie de la complexité* ». Pour cela, elles plaident pour une interdisciplinarité qui ne nie pas l'approche de chaque discipline (p. 53). Marie J. Bouchard et Benoît Lévesque définissent l'approche du Crises comme « *multi ou transdisciplinaire* » (p. 137). Le titre du livre est tout à fait pertinent de ce point de vue : il existe des approches théoriques de tout ou partie de l'ESS, et le problème est sans doute de les dépasser ou de les intégrer dans une théorie plus large et, à ce titre, traversant différentes disciplines.

Unidisciplinarité

Le tout est de poser les conditions d'un tel travail. La pluridisciplinarité en tant que telle est la mise en présence d'éclairages disciplinaires différents sur un même objet (encore faut-il ici raisonner sur le même objet), ce qui fournit non pas une, mais des théories de cet objet. Cheminer vers une théorie de l'ESS suppose donc d'aller plus loin et de mettre en dialogue ces approches disciplinaires, pour mener une analyse qui ne soit pas réductible à des regards disciplinaires spécifiques, mais construise des concepts communs. Afin de proclamer une appartenance commune aux sciences sociales contre la vocation autonomiste et impérialiste de la science économique, Orléans (2005) parle d'unidisciplinarité. A partir de ce point d'ancrage fondamental, selon lequel les faits économiques sont des faits sociaux comme les autres, il est possible de penser et de pratiquer des formes d'interdisciplinarité, ici d'abord théorique et centrée sur les concepts : avec une visée intégrative et « *pour objectifier la création d'un schéma conceptuel général au sein duquel les problèmes des disciplines particulières pourront être traités, de nouvelles pistes de recherche pourront émerger, etc.* » (Kleinpeter, 2013, p. 127).

Malheureusement, le livre ne permet pas de savoir d'où parlent les contributeurs, sauf à les connaître tous ou à chercher systématiquement quelle est leur discipline d'origine. Il ne s'agit pas ici de vouloir coller chaque auteur à une discipline dont il ne saurait se détacher, mais de savoir à partir de quel cadre disciplinaire chacun développe sa pensée. C'est à partir de ce point que l'on peut envisager correctement un travail qui dépasserait les spécificités

de chacune des disciplines mobilisées dans le livre. De fait, celui-ci porte principalement un message pluridisciplinaire : par sa constitution, il juxtapose des textes d'économistes, de sociologues, de juristes, de politistes, de chercheurs en sciences de l'éducation, de gestionnaires... La réflexion interdisciplinaire reste à construire.

CONCLUSION : THÉORISER PLUS LARGE QUE L'ESS

Arrivé à ce stade de la réflexion, existe-t-il des méthodes de théorisation dont les chercheurs pourraient s'emparer pour théoriser l'ES ? Il faut reconnaître la qualité du travail fourni au sein du réseau Emergence des entreprises sociales en Europe (Emes ; créé en 1996) pour cerner cet objet complexe qu'est l'entreprise sociale (Defourny et Nyssens). La conceptualisation qui a résulté de ce travail n'est certes pas universelle, puisqu'elle n'est qu'euro-péenne, mais elle présente la double particularité de résulter du travail de chercheurs provenant de disciplines différentes et d'un travail traversant les frontières des Etats de l'Union européenne. En d'autres termes, là se trouve sans doute une piste méthodologique majeure pour cheminer « *vers une théorie de l'économie sociale et solidaire* » : pour construire une telle théorie (en tant que théorie générale), on voit mal comment faire autrement, et ce livre, qui en présente quelques briques, peut y contribuer, à la condition que le dialogue (international et interdisciplinaire) se poursuive. Trois obstacles majeurs, cependant, se présentent sur ce chemin : la langue (qui conditionne les termes employés et leur sens, la difficulté étant qu'il n'existe pas de transposition simple d'un terme d'une langue à une autre), les financements de tels travaux et, plus spécifiquement, le tropisme actuel, et probablement durable, de la Commission européenne envers l'entrepreneuriat social.

Cela conduit à revenir au point de départ de la réflexion quant à l'objet à théoriser. Admettons donc que les frontières de l'ESS sont difficiles à tracer et que la difficulté est d'autant plus grande que l'on considère la diversité internationale des pratiques et des formes organisationnelles et institutionnelles. Afin de retrouver un peu d'intelligibilité dans ce grand capharnaüm, la tentation est grande de réduire le périmètre de l'objet à théoriser. Contre une telle approche portant le risque de la balkanisation de composantes de l'ESS, c'est une autre conclusion qui me semble s'imposer : il ne faut pas théoriser l'ESS en tant que champ unifié et il ne faut pas faire de cette théorie une théorie distincte d'autres théories du social qui conduirait à la « théorie générale de l'ESS » (à laquelle ne croit pas non plus Lamarche, 2013). Il faut au contraire la placer comme objet complexe et conflictuel portant des imaginaires distincts au sein d'une théorie institutionnaliste centrée sur la pluralité des pratiques, des motivations, des organisations, des institutions, des règles, des systèmes de valeurs et des représentations sociales. Dans ce cadre, une théorie de l'ESS n'a ni plus ni moins d'importance qu'une théorie, par exemple, des monnaies sociales n'en a dans une théorie institutionnaliste de la monnaie. C'est cette dernière qui permet de comprendre la nature des monnaies sociales et leur place dans l'univers des pratiques et des institutions monétaires. Une théorie des monnaies sociales sans une théorie institutionnaliste de la monnaie

manque l'essentiel, si tant est qu'elle soit possible. C'est à cette seule condition aussi que l'on peut comprendre les transformations des objets étudiés et les conflits de perception entre acteurs ainsi que leurs conséquences performatives. Pour le dire autrement, les conceptions diverses de « *l'économie sociale (et solidaire)* » recensées par Amélie Artis et Danièle Demoustier trouvent leur sens en tant que conceptions normatives spécifiques de la pluralité des formes économiques ou encore, il faut attendre, d'une théorie de la pluralité des formes économiques, de pouvoir rendre compte à la fois de l'entreprise capitaliste et des organisations d'ESS, de même que d'autres formes qui ne leur sont pas réductibles ; et il faut en attendre une vue sur les transformations historiques et en cours à la fois des unes et des autres. A cette seule condition, il devient possible de ne plus avoir besoin de proclamer son attachement à une économie plurielle, car celle-ci est alors une évidence. L'ouvrage fournit quelques pistes utiles pour cheminer vers une telle théorie. Elle doit d'emblée dépasser les cadres disciplinaires ainsi que leur simple juxtaposition ; rendre compte d'une pluralité de formes d'action et de principes d'organisation des activités de production, de circulation et de distribution des richesses ; fournir une alternative à une économie androcentrée ; reconnaître la capacité de réflexivité et donc de critique et de proposition des acteurs ; considérer les pratiques économiques et leurs représentations en tant qu'ils sont produits par des hiérarchies en valeurs qu'ils concourent à façonner. Max Weber et surtout Karl Polanyi (souvent cité) fournissent, avec d'autres auteurs, des clés d'analyse utiles, qu'il faut actualiser du tournant interprétatif dans les sciences sociales, comme le soulignent Franck Bessis et Isabelle Hillenkamp. Socioéconomie et institutionnalisme semblent ouvrir la voie d'une théorie générale de l'économie dans la société enfin apte à saisir la complexité de ce drôle d'objet qu'est l'ESS et de laquelle se dégagerait une doctrine spécifique de l'ESS.

BIBLIOGRAPHIE

Anheier H. K., Seibel W. (dir.), 1990, *The Third sector: Comparative studies of nonprofit organizations*, Berlin, New York, Walter de Gruyter, 436 p.

Bouchard M. J. (dir.), 2009, *The worth of the social economy: An international perspective*, Bruxelles, Peter Lang, 268 p.

Draperi J.-F., 2011, *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? Capitalisme, territoire, démocratie*, Dunod, 256 p.

Evers A., Laville J.-L. (dir.), 2004, *The third sector in Europe*, Cheltenham (UK), 266 p.

Gide C., Rist C., 2000, *Histoire des doctrines économiques : depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, réédition de la 6^e édition de 1944, 1^{re} édition 1909, Paris, Dalloz, 896 p.

Kleinpeter E., 2013, « Taxinomie critique de l'interdisciplinarité », *Hermès*, n° 67, p. 123-129.

Lajugie J., Delfaud P., 1994, *Les doctrines économiques*, Paris, PUF coll. « Que sais-je ? », 15^e édition, 127 p.

Lamarche T., 2013, « Une théorie générale ou une approche institutionnaliste pour l'économie sociale et solidaire ? », à propos de Jean-François Draperi, *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? Capitalisme, territoires et démocratie*, Paris, Dunod, 2011, in *Revue française de socio-économie*, n° 11, p. 229-233.

Laville J.-L., 2011 [1994], *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Paris, Pluriel, 383 p.

Orléan A., 2005, « La sociologie économique et la question de l'unité des sciences sociales », *L'Année sociologique*, vol. 55, n° 2, p. 279-305.

Osborne S.P. (dir.), 2008, *The third sector in Europe: Prospects and challenges*, London, Routledge, 373 p.